

GESTION DE
LA VIE FÉDÉRALE
ADHÉSIONS
ET SERVICES



VIE FÉDÉRALE 2016-2017 ▶

120 comités, 3500 clubs,
PARTOUT EN FRANCE

Fédération Française de la randonnée Pédestre
64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS • Tél. : 01 44 89 93 90

FFRandonnée 
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

DEMANDEZ-LE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION:

Service aux adhérents,
01 44 89 93 66 ou
association@ffrandonnee.fr

Une équipe d'assureurs professionnels répondra à toutes vos questions en matière d'assurance par courrier postal, téléphone ou courriel à :

MUTUELLE DES SPORTIFS

2-4 rue Louis David Tél.: 01 53 04 86 86
75782 Paris Cédex 16 Email: contact@grpmds.com



▼ **UN GUIDE POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE LA SAISON SPORTIVE**

Ce guide **Gestion de la vie fédérale, adhésions et services** s'adresse aux responsables des comités régionaux, départementaux et des clubs.

Nous vous invitons à le lire attentivement afin de bien débiter la rentrée sportive.

En tant que responsables de clubs, vous êtes les ambassadeurs de notre Fédération auprès de vos adhérents. C'est pourquoi nous voulons ce guide le plus complet possible, afin qu'il vous accompagne tout au long de l'année. Et n'oubliez pas que votre comité et le Service aux adhérents de la Fédération demeurent disponibles pour répondre à toutes vos questions.

Ce guide vous est indispensable pour assurer une bonne gestion de l'adhésion et de la vie fédérale au sein des comités, des associations et auprès de nos adhérents.

Il rassemble l'ensemble des procédures pour la gestion et le suivi de l'adhésion :

- L'affiliation d'un club
- La gestion des :
 - Licences associatives
 - Randocartes®
 - Cartes de baliseurs/collecteurs officiels
 - Abonnements au magazine Passion Rando
- En annexe, des modèles de documents à utiliser pour simplifier vos démarches auprès de la Fédération.

D'autres documents sont à votre disposition pour vous accompagner dans la gestion et le suivi de vos adhésions :

- **Un guide Assurances.** Il répond à vos principales questions et vous aide à choisir la formule la mieux adaptée à vos besoins et ceux de vos adhérents.
 - **Un guide de gestion de vos séjours et voyages** organisés dans le cadre de l'Extension de l'immatriculation Tourisme fédérale (cf. site Internet de la FFRandonnée_base documentaire fédérale)
 - **Des documents** pour vous aider à utiliser le système de « Gestion fédérale » :
 - Des fiches simplifiées pour faire ses premiers pas dans le système. Elles vous permettront de gérer facilement l'adhésion en ligne (affiliation, consultation de votre compte « Vie fédérale », saisie et impression des licences, ...).
 - Un guide utilisateurs spécial comités
 - Des liens utiles, notamment l'accès à la base documentaire fédérale
- Consultable sur :
https://ffrandonnee.sharepoint.com/base_doc_ffrando

1. Des services créés pour vous aider au quotidien

- 1 - Un espace Internet : le système de « Gestion fédérale » 7
- 2 - Les services dédiés à l'adhésion 8
- 3 - Des codes d'accès personnalisés 9

2. Des procédures simples et accessibles

- 1 - Procédure d'affiliation d'un club à la FFRandonnée 11
- 2 - Créditer son compte « Vie fédérale » 12
- 3 - Régler sa cotisation et ses commandes 13
- 4 - Les licences et abonnements à Passion Rando 14
- 5 - Les Randocartes® 16
- 6 - Les cartes de balisage (procédure réservée aux comités départementaux) 20
- 7 - Abonnements à Passion Rando 21

3. Les services en ligne de l'espace « Adhésion »

- 1 - La rubrique « Gestion de la Vie fédérale » 23
- 2 - Le catalogue des activités des clubs 24
- 3 - La Base documentaire 25

4. Questions fréquemment posées

27

Annexes

- 1 - Bon de commande de supports Campagne Adhésion 2016/2017 33
- 2 - Fiche de renseignements (réservée aux associations) 34
- 3 - Fiche d'information sur les activités des clubs. 35-36
- 4 - Bordereaux de demande de licences 2016/2017 et d'abonnements à Passion Rando 37-38
- 5 - Bordereau de règlement de licences 2016/2017 et d'abonnements à Passion Rando 39
- 6 - Mandat de prélèvement SEPA 40

En téléchargement sur la base documentaire fédérale : - Autorisation parentale 41



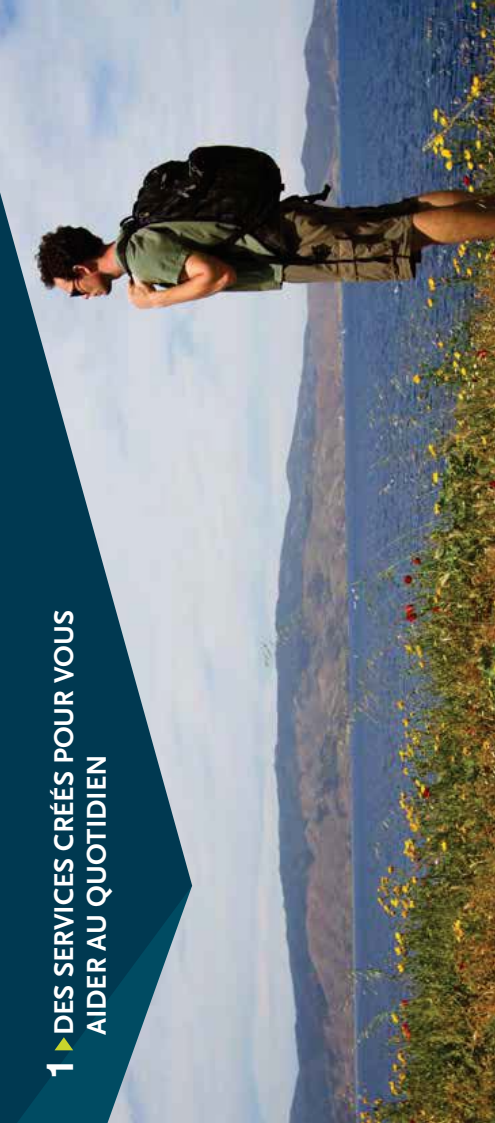
1

DES SERVICES CRÉÉS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

- 1• Un espace Internet, le système de « Gestion fédérale » ... 8
- 2• Les services dédiés à l'adhésion 8
- 3• Des codes d'accès personnalisés 9



1 ► DES SERVICES CRÉÉS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN



1• Un espace Internet, le système de « Gestion fédérale »

Le site Internet «Gestion fédérale» permet notamment:

- aux clubs de régler leur cotisation et d'enregistrer leurs licences,
- aux clubs et comités de souscrire un abonnement à Passion Rando, consulter leurs comptes, leurs statistiques, d'effectuer des mises à jour de leurs données, de gérer leurs séjours et voyages organisés dans le cadre de l'extension de l'immatriculation tourisme de la Fédération.
- aux comités de saisir des cartes baliseur/collecteur officiel, des Randocartes®.

⚠ IMPORTANT

Toutes les informations et procédures de gestion figurent dans le guide utilisateur et les fiches simplifiées téléchargeables sur le site de gestion: <https://gestion.ffrandonnee.fr>

2• Les services dédiés à l'adhésion

Pour commander et régler vos licences et abonnements, vous bénéficiez:

- **D'un site Internet:** <https://gestion.ffrandonnee.fr>

NOUVEAUTÉ

D'un service payant, service+ :

HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée
15 rue du Château des Rentiers - 75 013 PARIS.

Handirect Services assure le traitement des commandes de licences et d'abonnements pour les associations qui ne réalisent pas la saisie et/ou l'impression via le site Internet « Gestion fédérale » ainsi que l'enregistrement de chèque pour celles qui ne sont pas en prélèvement. Le coût de cette prestation pour la saison sportive 2016/2017 est de :

- Club < 30 adhérents = 12 euros/saison
 - Club > = 30 adhérents = 20 euros/saison
- Ce montant devra être versé au démarrage de la saison (le nombre de licences pour votre club pris en référence sera celui de fin août 2016).

- **De l'accompagnement des comités départementaux:**

dont les coordonnées figurent sur: <http://www.ffrandonnee.fr>, Rubrique «Nous rejoindre»

- **D'un accompagnement: le Service aux adhérents de la Fédération.**

Le Service aux adhérents accompagne clubs et comités dans la gestion de leurs adhésions et de leurs séjours et voyages organisés dans le cadre de l'extension de l'immatriculation tourisme de la FFRandonnée.

Pour les adhésions:

- > Tél.: **01 44 89 93 66**
- > Courriel: association@ffrandonnee.fr

Pour les séjours et voyages:

- > Courriel: tourisme@ffrandonnee.fr

Pour les assurances:

- > Tél.: **01 53 04 86 86**
- > Courriel: contact@grpmds.com



3• Des codes d'accès personnalisés

Tous les acteurs de la Fédération possèdent des codes d'accès personnalisés pour se connecter au site Internet «Gestion fédérale»:

- **Les comités régionaux et départementaux,**

- **Les clubs,**

- **Les titulaires de titres d'adhésion:** licenciés associatifs, baliseurs/collecteurs officiels, titulaires de Randocarte®.

Chacun bénéficie de droits d'accès spécifiques.

- **Les comités et les clubs disposent de deux types de codes:**

- **Codes de gestion:** l'identifiant et le mot de passe ne doivent être diffusés qu'au président, au responsable d'adhésion et au trésorier. En effet, la connexion en mode «Gestion» permet de réaliser toutes les opérations, notamment la gestion financière, le renouvellement de licences et autres titres d'adhésion, la mise à jour des coordonnées des administrateurs des comités et des dirigeants d'association.

Nous vous invitons vivement à renseigner toutes ces coordonnées car nous les utilisons pour communiquer auprès de vous et des adhérents.

- **Codes de consultation:** l'identifiant et le mot de passe peuvent être diffusés plus largement. En effet, la connexion en mode «Consultation» donne accès aux informations statistiques, financières... concernant votre structure et permet également de consulter la liste des adhérents.

- **Les titulaires de titres d'adhésion disposent d'un mot de passe personnalisé de gestion:**

Il est indiqué au verso de la lettre-carte, dans l'espace réservé aux contacts privilégiés.

Les adhérents peuvent ainsi mettre à jour leurs données (ex.: changement d'adresse), imprimer une attestation d'adhésion. Nous invitons les associations et les comités à diffuser cette information afin que toutes les personnes ayant accès à Internet puissent modifier si nécessaire les informations les concernant.

NB: Si vous désirez modifier vos codes, il suffit d'en faire la demande à association@ffrandonnee.fr



2

DES PROCÉDURES SIMPLES ET ACCESSIBLES

- 1• Procédure d'affiliation d'un club à la FFRandonnée 12
- 2• Créditer son compte « Vie fédérale » 13
- 3• Régler sa cotisation et ses commandes 13
- 4• Les licences et abonnements à Passion Rando 14
- 5• Les Randocartes® 16
- 6• Les cartes de balisage 18
- 7• La gestion des abonnements Passion Rando 19





RÔLE DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DANS LA DEMANDE D'AFFILIATION D'UN CLUB À LA FÉDÉRATION

1 - Pour la validation de l'affiliation par le comité départemental :

► Il contrôle les pièces jointes par le club :

- Statuts signés par le président du club.
- Copie de la parution au Journal Officiel ou récapitulé de déclaration en préfecture.
- Photocopie d'attestation d'assurance, couvrant au minimum la Responsabilité Civile, en cas de non souscription au contrat fédéral d'assurance.
- Composition complète du Bureau avec les coordonnées de ses membres.
- Règlement intérieur de l'association s'il existe.

- Pour les associations à multi activités : fournir une attestation de création d'une section de randonnée pédestre ou d'une activité

1 • Procédure d'affiliation d'un club à la FFRandonnée

► Qu'est-ce que l'affiliation ?

L'affiliation permet à une association de bénéficier des avantages offerts par la Fédération et de pratiquer la randonnée sous couvert de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, délégataire de l'activité par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Une association affiliée à la Fédération ayant réglé sa cotisation annuelle et ayant délivré des licences associatives devient alors un membre titulaire de la FFRandonnée.

► Qui peut demander l'affiliation à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre ?

« Toute association sportive ou section d'association sportive 'loi de 1901' ayant pour objet au moins la pratique et le développement de la randonnée pédestre et/ou l'une de ses disciplines connexes (marche nordique, mac, raquette...), tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs ». Les statuts types d'une association de randonnée pédestre sont disponibles auprès du comité départemental dans lequel demeure le siège de l'association ou téléchargeables sur https://ffrandonnee.sharepoint.com/base_doc_ffrandonnee (Rubrique_Adhésions_Document d'adhésion 2016/2017)

► Quels sont les engagements de l'association ?

Lors de sa demande d'affiliation, l'association s'engage par écrit à se conformer aux statuts et règlements de la Fédération ainsi qu'à ceux de ses comités régionaux et départementaux. Elle s'engage également à respecter et défendre les valeurs de la Fédération.

► IMPORTANT

En cas de non souscription au contrat fédéral d'assurance, le club doit fournir impérativement une attestation d'assurance couvrant au minimum sa Responsabilité Civile.

► Procédure d'affiliation :

- L'association expédie deux exemplaires du dossier au comité départemental.
- Le comité départemental étudie et valide la demande. Il transmet ensuite un exemplaire du dossier au Service aux adhérents de la Fédération.
- Le Service aux adhérents de la Fédération instruit le dossier pour ratification par le Comité directeur fédéral.

Sous réserve que le dossier soit complet, la Fédération attribue un numéro d'affiliation qui sera principalement utilisé dans les relations administratives et sportives entre l'association et les instances fédérales.

Sont également attribués des codes d'accès personnalisés au site Internet « Gestion fédérale » accessible sur <https://gestion.ffrandonnee.fr>. Il permet d'assurer la gestion des titres d'adhésion.

► Qui valide l'affiliation de l'association ?

Le Comité directeur fédéral ratifie la demande d'affiliation sous réserve que le dossier soit complet et que les statuts de l'association soient conformes aux statuts fédéraux.

► À quel moment l'association est-elle effectivement affiliée ?

Quand elle remplit les deux conditions ci-dessous :

- La ratification de l'affiliation par le Comité directeur de la Fédération,
- Le règlement de la cotisation annuelle (définie chaque année en A.G. Fédérale) et la délivrance d'une licence à chacun des membres pratiquant la randonnée pédestre, conformément aux statuts et règlement intérieur fédéraux.

2 • Créditer son compte « Vie fédérale »

Avant toute saisie, il vous faut créditer votre compte « Vie fédérale » à la FFRandonnée soit par :

► Prélèvement automatique

Simplifiez-vous la vie. Utilisez en toute tranquillité la solution du prélèvement automatique.

De nombreux clubs l'ont d'ores et déjà adopté et ils sont un peu plus chaque année. Faites comme eux ! À n'importe quel moment, vous pouvez réaliser des commandes (licences, abonnements, etc.) ; il suffit de remplir et signer l'annexe 6 « Mandat de prélèvement SEPA ». Ce mandat est à retourner soit à la Fédération, soit à Handirect Services accompagné d'un RIB, RIP ou RICE du club.

► Chèque

ATTENTION

Si l'association paie par chèque, il faudra qu'il s'acquitte au démarrage de saison d'un forfait « service » :

- Club < 30 adhérents = 12 euros/saison
- Club > = 30 adhérents = 20 euros/saison

Pour les associations en règlement par chèque, pour approvisionner votre compte, envoyer un chèque à l'ordre de la FFRandonnée, accompagné des coordonnées et du n° d'affiliation de l'association, à :

HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée - 15 rue du Château des Rentiers - 75 013 PARIS

Ce chèque correspondra au montant de la commande effectuée et du forfait service*, ou à un montant plus élevé, le crédit restant au solde de votre compte « Vie fédérale » vous permettra de régler vos prochaines commandes.

Toutefois si le solde n'est plus suffisamment créditeur, il vous faut l'alimenter pour pouvoir à nouveau réaliser des commandes.

Lors de vos opérations, comme par exemple votre adhésion annuelle ou votre commande de licences, votre compte « Vie fédérale » sera automatiquement débité.

► IMPORTANT

Vous pouvez consulter à tout moment le solde de votre compte « Vie fédérale » et les opérations effectuées en vous connectant sur le site « Gestion fédérale » <https://gestion.ffrandonnee.fr>.
Toutes les nouvelles associations doivent régler impérativement leurs adhésions par prélèvement automatique et souscrire à l'option « Impression des licences ».

3 • Régler sa cotisation et ses commandes

Important : La cotisation doit impérativement être réglée préalablement à toute commande (cf. chapitre 2 : Créditer son compte « Vie fédérale »).

Depuis la saison sportive 2013/2014, la cotisation du club est de 60 € pour les associations de 30 adhérents et plus (au 31 août 2016) et de 40 € pour les associations de moins de 30 adhérents. Peut venir s'ajouter une surcotisation départementale et/ou régionale spécifique. Les documents téléchargeables sur <https://ffrandonnee.sharepoint.com/documents> indiquent le montant de ces surcotisations :
• Rubrique « Adhésions_Campagne d'adhésion 2016/2017 ».

► En utilisant Internet

Merci de vous référer aux fiches n°4 et 5 du guide utilisateur simplifié disponible sur le site « Gestion fédérale » <https://gestion.ffrandonnee.fr>.

NB : L'enregistrement de la cotisation annuelle du club, est indispensable pour pouvoir saisir les licences, ainsi que la mise à jour de la Fiche des activités du club et les coordonnées des membres du bureau dans l'onglet « Coord. » et « Membres »

► En utilisant le support papier, vous optez automatiquement pour un service payant, le forfait service*

Adressez à : HANDIRECT SERVICES - FFRandonnée - 15 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

1. Le bordereau de règlement de votre commande (cf. annexe 5) accompagné du chèque correspondant sauf si vous êtes en prélèvement.
2. Merci de mentionner systématiquement le numéro d'affiliation du club au dos de votre chèque.

REJET DE PRÉLÈVEMENT OU DE CHÈQUE

Les frais bancaires à la charge de la Fédération suite à un rejet de prélèvement ou de chèque sont refacturés systématiquement à l'association (montant forfaitaire de 17 €) et son compte sera bloqué jusqu'à ce qu'elle le régularise.

4* Les licences et abonnements à Passion Rando (procédure réservée aux clubs affiliés)

VALIDITÉ DE LA LICENCE

Les licences peuvent être délivrées à partir du 1er septembre et sont valables jusqu'au 31 août de l'année suivante.
L'assurance éventuellement attachée à la licence est valable du 1er septembre au 31 décembre de l'année suivante afin de permettre le renouvellement des licences sans interruption de garantie.

La licence individuelle (IS, IR, IFA et IMPN) est un titre annuel et nominatif distribué par une association adhérente à la Fédération et ouvrant certains droits à son titulaire. Elle peut être distribuée à un mineur mais nécessite la présentation d'une autorisation parentale pour sa participation aux randonnées associatives en l'absence de ses parents (cf. **Annexe autorisation parentale, téléchargeable sur la Base documentaire fédérale**).

La licence familiale (FS, FR, FRA, FRAMP, RVPN) est un titre annuel distribué par une association adhérente à la Fédération à un titulaire et ses membres rattachés entrant dans la définition de la famille ci-dessous :

- ▼ Conjoint(e) ou concubin(e) notoire ou partenaire pacé(s)e).
- ▼ Enfants mineurs, y compris ceux confiés par la DDASS, et enfants majeurs sous tutelle vivant sous le même toit que leurs parents.
- ▼ Enfants ou petits-enfants mineurs ou majeurs de moins de 25 ans, fiscalement à charge de leurs parents et vivant sous le même toit qu'eux.

Remarques :

- ▼ La licence familiale monoparentale (FRAMP) est destinée aux personnes dites « isolées » (un seul parent ou grand-parent).
- ▼ Les enfants étudiants et résidant dans une autre ville que celle du lieu de domicile de leurs parents ne peuvent pas figurer sur la licence familiale de leurs parents, la condition de domicile commun n'étant pas remplie.

Licences spécifiques

La fédération et l'association « Les Sentiers Bleus » ont signé une convention de partenariat pluriannuelle lors de l'assemblée générale FFRandomnée 2014. Son objet principal est de collaborer pour le développement de la Marche Aqualique Côtière ou Longe Côte. La FFRandomnée propose aux clubs labellisés « Les Sentiers Bleus » de s'affilier à la fédération et de faire adhérer leurs membres au moyen d'une double licence. Ainsi les clubs labellisés « Les Sentiers Bleus », affiliés pourront générer un nouveau type d'adhésion, la licence IR SB à 5,55€ euros (ou toute autre licence FFRandomnée). Seuls ces clubs y auront accès ; et ils devront obligatoirement la gérer par internet (via le site de gestion de la vie fédérale), les imprimer eux-mêmes et les régler par prélèvement automatique. Pour toute question complémentaire sur la Marche Aqualique côtière ou sur le partenariat avec l'association Les Sentiers Bleus, envoyer un mail à marcheaqualique@ffrandonnee.fr

La double licence (IR FFSa, IR FFI ou IR SB) est destinée aux personnes détenant une licence de la Fédération Française du Sport Adapté ou, de la Fédération Française Handisport ou un adhérent à un club labellisé Les Sentiers Bleus.

Elle leur permet sur présentation de leur licence FFSa, FFI ou des Sentiers Bleus et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la randonnée pédestre d'acquiescer une licence FFRandomnée. Cette licence offre les mêmes garanties d'assurance que la licence IR.

La licence associative non pratiquant (IFA, ANP) est destinée aux bénévoles qui ne peuvent pas ou plus randonner et qui désirent néanmoins mettre leurs compétences au service de l'association. Elle leur permet d'être adhérents et élus dans un club, un comité ou la Fédération et de participer à toutes les activités autres que la randonnée. Cette licence offre les mêmes garanties d'assurance que la licence IPA excepté pour la pratique de la randonnée et ne nécessite pas la présentation d'un certificat médical.

LE CERTIFICAT MÉDICAL

Depuis le 1er septembre 2015, le certificat médical reste obligatoire pour toute première prise de licence. Il doit attester de la non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre et/ou des activités physiques pratiquées dans le cadre de la licence. Ce CMNCl doit vous être fourni en tant que responsable de club par le pratiquant lors de son adhésion et sa prise de licence. Il est conseillé de l'archiver pour pouvoir le produire si nécessaire.

Il doit être renouvelé chaque année pour les publics les plus fragiles et les pratiques à risque ou en milieu spécifique, à savoir :

- les pratiquants âgés de plus de 70 ans
- la pratique de la Rando Santé® au sein d'un club labellisé
- a pratique de la Marche Aqualique Côtière / Longe Côte

A compter du 1er septembre 2015, la fréquence de renouvellement du CMNCl pour les licenciés (licences associative ou Randocarante) qui ne rentrent pas dans les quatre cas précédemment cités est annuelle. Elle passe d'un renouvellement annuel à un renouvellement tous les trois ans. Ainsi lors de la prise de licence 2015/2016, le CMNCl fourni pour la saison précédente et daté de 2014 est toujours valable, et ne sera à renouveler que lors de la demande de licence 2017/2018. Pour faciliter la gestion de ces nouvelles mesures, le système informatisé de la vie fédérale vous demande de renseigner la date du dernier CMNCl fourni par votre licencié, et vous informera en temps voulu de la nécessité de le renouveler, c'est-à-dire :

- soit à la fin de sa période de validité de 3 ans,
- soit plus tôt si son titulaire a atteint l'âge de 70 ans

L'appréciation de l'âge du licencié se fait le jour de la souscription de la licence. Ainsi, un adhérent né le 15 octobre 1946 tombera dans le cas particulier du renouvellement annuel de son CMNCl. S'il souscrit sa licence à partir du 15 octobre 2016 ; si, au contraire, il la souscrit entre le début de la saison sportive et cette date, il bénéficiera de la règle du renouvellement tous les 3 ans de son CMNCl. Le médecin fédéral reste à votre disposition pour tout complément d'information, vous pouvez lui envoyer un mail à medical@ffrandonnee.fr

Pensez à proposer l'abonnement à Passion Rando simultanément avec la licence!

- Grâce à leur adhésion les licenciés :
- bénéficient d'une réduction de sur l'abonnement,
 - retrouvent chaque trimestre des nouvelles idées de rando,
 - découvrent de nouvelles destinations pour les sorties en groupe ou en individuel,
 - soutiennent l'action de la FFRandomnée en faveur de la préservation des chemins.
- NB : Pour la souscription à l'abonnement voir le paragraphe 7 « Abonnement à Passion Rando »

AVANT TOUTE COMMANDE

- Pensez impérativement à :
- ▼ Créditer votre compte « Vie fédérale » (cf. paragraphe 2, page 13),
 - ▼ Régler votre cotisation (cf. paragraphe 3, page 13).

1/ En utilisant Internet

- ▼ **Le renouvellement des licences**
Mode d'emploi: consultez la fiche n°5 du guide utilisateur simplifié. En cas d'erreur de saisie ou pour toute modification, nous vous invitons à vous rapprocher de votre comité départemental ou du Service aux adhérents de la Fédération soit par courriel à association@ffrandonnee.fr ou par téléphone au 01 44 89 93 66.

- ▼ **L'impression des licences**
En imprimant vous-même vos licences, vous vous engagez à saisir vos licences sur le site Internet « Gestion fédérale » puis à les imprimer.
- ▼ **La personnalisation des licences**
Vous pouvez insérer vous-même le logo de votre club sous format image (jpeg, png, gif...) sur vos licences (cf. guide utilisateur figurant sur « le site de gestion » et sur « la base documentaire fédérale »). Si vous n'y arrivez pas, vous pouvez également le transmettre à association@ffrandonnee.fr

Commande de lettres-cartes « Licence » vierges

Pour commander des exemplaires de lettres-cartes « Licence » vierges, il faut renseigner l'**annexe 1** « bon de commande » et nous l'adresser ensuite, soit :

- ▼ Par e-mail à : association@ffrandonnee.fr,
 - ▼ Par voie postale à FFRandomnée, Service aux adhérents, 64 rue du dessous des Berges 75013 Paris
- Ces supports sont bien entendu gratuits. Lors du routage de début de saison, nous vous fournissons une quantité supérieure au nombre de vos adhérents de la saison précédente afin de tenir compte de la croissance de vos membres. Si toutefois, en cours de saison, vous souhaitez recevoir des supports vierges supplémentaires, n'hésitez pas à nous en faire la demande.

AVANTAGES LIÉS À L'IMPRESSION DES LICENCES PAR LE CLUB

- Un service rapide et simultané.
 - En cas d'erreur de saisie ou de perte de la licence, vous pouvez la réimprimer.
 - Absence de contraintes :
 - Pas de délai d'attente, vous disposez immédiatement de vos licences
 - Ce service ne nécessite pas d'imprimante spécifique.
 - L'impression des licences est peu coûteuse en encre, car ne s'imprimant sur le support de licence que les informations personnelles de l'adhérent (nom, prénom, date de naissance, adresse, n° du club, ses codes d'accès au système de gestion, les coordonnées du comité auquel son association est rattachée).
 - Service résiliable à tout moment dans l'année.
- Toutefois si vous résistez cette souscription, il faudra opter pour le service+, qui est un service payant.



2/ En utilisant le support papier, vous optez automatiquement pour un service payant, le forfait service+.
Les clubs ayant souscrit l'option impression des licences ne peuvent pas utiliser le mode de commande papier.

Le renouvellement des licences

- Le listing de renouvellement des licences vous est transmis à la fin du mois d'août. Tous les licenciés de votre association de la saison sportive 2015/2016 sont inscrits sur ce document, ainsi que leur numéro d'adhérent, coordonnées, date de naissance, sexe et type de licence.

Mettre à jour ce listing :

- En modifiant toute donnée erronée concernant un licencié souhaitant adhérer pour la saison à venir (ex: adresse, nom, courriel, type de licence,...). Pour cela, rayer les mentions fausses et écrire très lisiblement et en lettres CAPITALES les nouvelles données juste en dessous.
- En indiquant si l'adhérent souhaite ou non renouveler sa licence en cochant la case prévue à cet effet
- En indiquant si l'adhérent souhaite ou non s'abonner au magazine Passion Rando en cochant la case prévue à cet effet
- En vérifiant (et en modifiant si besoin) l'adresse d'expédition des licences figurant en tête du listing
- En rayant toute personne inconnue de votre club figurant par erreur sur le listing.

✂ IMPORTANT

- Afin de faciliter le travail de saisie et d'éviter les erreurs d'enregistrement, les mises à jour doivent obligatoirement figurer sur le listing et être écrites très lisiblement. Tout document incomplet ou illisible vous sera réexpédié.
- Les licenciés de l'année 2016 sont couverts par l'assurance jusqu'au 31 décembre 2016. C'est pourquoi tous les adhérents de votre club devront impérativement posséder une licence 2017 au 1er janvier 2017.
- Pensez à faire les mises à jour sur votre listing au plus tard le 15 décembre, pour permettre d'assurer une continuité dans les garanties d'assurances attachées aux licences.

Nouvel adhérent

Pour tout nouveau licencié, si vous ne saisissez pas vous-même vos licences il vous faut remplir un **bordereau de demande de licences** (cf. **annexe 4**). L'intégralité des mentions devra figurer de façon lisible, notamment la date de naissance.

Lorsqu'un nouvel adhérent souhaite rejoindre votre association, demandez-lui de vous régler la cotisation au club, sa licence et s'il le souhaite, l'abonnement à Passion Rando (par chèque pour garder une trace comptable).

N'oubliez pas de demander le certificat médical.

Les garanties d'assurance prennent effet immédiatement dès la souscription ou le renouvellement de la licence auprès du club.

Envoi et règlement des licences

Joignez au listing de renouvellement des licences, le bordereau de règlement rempli (cf. **annexe 5**) et envoyez le tout à :

HANDIRECT SERVICES - FFRandomnée - 15 rue du Château des Rentiers - 75 013 PARIS

Suivez les instructions du paragraphe 3 : **Régler ses commandes**, page 13.

En optant pour ce mode de règlement des licences, vous optez pour le service+, qui est un service payant.

▼ Aucune licence ne sera enregistrée :

- Si la cotisation de l'association n'a pas été réglée ainsi que la cotisation à service*.
- Si la fiche des activités des clubs n'a pas été renseignée
- Si les coordonnées des membres du bureau n'ont pas été renseignées.
- Si le compte « Vie fédérale » n'est pas approvisionné.

EN CAS DE PROBLÈME

Reportez-vous au guide utilisateur ou aux fiches simplifiées. Cf. site internet « Gestion fédérale » <https://gestion.ffrandonnee.fr>

- Votre comité départemental de la randonnée pédestre reste votre interlocuteur privilégié.

- Le Service aux adhérents du siège de la Fédération est aussi à votre disposition :

- par téléphone au : 01 44 89 93 66

- par e-mail : association@ffrandonnee.fr

▼ Réception et distribution des licences à vos adhérents

- Pour les clubs qui n'impriment pas leurs licences, nous leur adressons leur commande, accompagnée d'un reçu comptable à conserver.
- Une fois par semaine, nous informons vos comités des licences émises et des abonnements souscrits dans votre association, et leur réglons leur part licence.

▼ Gestion des anomalies

Pour les Licences : j'ai effectué une commande de licences auprès d'Handirect Services et je ne les ai pas toutes reçues, pourquoi ?

Les motifs peuvent être les suivants :

- Le document que nous avons reçu ne correspond pas au listing que nous vous avons adressé au mois d'août.
- Le document est illisible.
- Vous n'avez pas renseigné tous les champs nécessaires : nom, prénom, date de naissance, adresse, type de licence, abonnement à Passion Rando.
- Votre compte « Vie fédérale » n'est pas suffisamment approvisionné. Désormais il faudra tenir compte du forfait service*.
- L'adhérent est déjà titulaire d'une licence auprès d'un autre club.

Pour les licences familiales :

- Il manque les indications sur le(s) rattaché(s).
- Vous avez demandé le rattachement de deux personnes de plus de 25 ans. La deuxième personne ne sera pas prise en compte. Il faudra lui souscrire une licence individuelle.
- Pour les personnes sous tutelle ou sous curatelle de moins de 25 ans, il faut nous adresser un justificatif et nous nous chargerons de saisir la licence.

Pour les abonnements au magazine Passion Rando : l'abonnement pour mon adhérent n'a pas été pris en compte, pourquoi ?

- Il lui reste encore 6 numéros ou plus à recevoir, donc sa demande de renouvellement ne peut être prise en compte.
- Votre compte n'est pas suffisamment approvisionné. Désormais il faudra tenir compte du forfait service*.
- Vous n'avez pas coché la case « je souhaite m'abonner au magazine Passion Rando ».

❗ IMPORTANT

Pour chacun de ces cas de figure, le dossier de demande de licences ou d'abonnements sera retourné à l'adresse d'expédition des licences figurant sur le site « Gestion fédérale », accompagné d'un courrier explicatif. L'association n'aura plus qu'à nous retourner ces éléments pour régularisation.

▼ Suivre ses opérations comptables

Vos comptes (opérations et soldes) sont consultables 24h/24 sur le site internet « Gestion fédérale », accessible sur <https://gestion.ffrandonnee.fr>. Les reçus sont téléchargeables et imprimables dans la rubrique « Structure », onglet « Justificatif » ou « Complexe ». Utilisez ces reçus comptables pour toutes vos démarches administratives. En fin de saison, tout crédit fait l'objet d'un report sur l'année suivante.

5• Les Randocartes®

(vente réservée aux comités - promotion possible par les clubs)

Définition : La Randocarte®

La Randocarte® est une licence annuelle nominative individuelle ou familiale (cf. Définition de la famille au chapitre Licences de ce guide), ouvrant droit à la garantie Responsabilité civile et Accidents corporels dès la date de souscription.

Pour les plus sportifs, une assurance élargie à de nouvelles pratiques avec la formule « Sport+ » est proposée.

Un certificat médical doit être fourni tous les 3 ans pour les personnes âgées de moins de 70 ans, et chaque année pour ceux qui pratiquent en compétition du RandoChallenge, Rando Santé en club labellisé, Marche aquatique côtière / Longe côte et les personnes âgées de 70 ans et plus.

⚠ ATTENTION

La Randocarte® est distribuée par les comités départementaux, régionaux et le national. Les clubs ne peuvent pas distribuer la Randocarte® mais ils peuvent en assurer la promotion.

Pour en faire la promotion :

La Fédération met gratuitement à votre disposition un bulletin de souscription et d'information à la Randocarte® afin que vous en assuriez la diffusion (cf. **annexe 1**). Ce document comporte un emplacement pour apposer vos coordonnées. Il vous permet aussi d'assurer la promotion de la Randocarte® lors de vos manifestations.

Un randonneur peut pratiquer la randonnée en dehors d'un club, seul, en famille ou entre amis, tout en souhaitant adhérer à la Fédération. Souscrire à la Randocarte® c'est :

- soutenir les actions du comité (balisage, entretien des sentiers),
- bénéficier d'une assurance adaptée,
- profiter des services et avantages fédéraux.

Ce titre d'adhésion permet aux millions de randonneurs « hors club » de rejoindre votre comité et notre Fédération. Vous les rencontrez sur les sentiers, parlez-leur de vos actions et incitez-les à vous, à nous rejoindre, pour randonner l'esprit libre !

Pour vous aider dans cette dynamique de développement, la Fédération poursuit un mode de gestion rémunérateur pour le réseau fédéral. Lors de la vente d'une Randocarte®, le comité :

- perçoit systématiquement une part financière (ce système est proche de celui de la gestion des licences)
- bénéficie d'une prime de vente s'il est le vendeur.

REMARQUE

Pour toute première adhésion à la Randocarte®, puis tous les 3 ans, est requis un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre et des autres activités physiques pratiquées dans le cadre de la Randocarte®. Chaque année, un certificat médical est demandé pour les personnes de plus de 70 ans et les personnes pratiquant en compétition du RandoChallenge, la Rando santé en club labellisé et la Marche aquatique côtière / Longe côte.

▼ La gestion des Randocartes®

Deux possibilités s'offrent à votre comité :

- Soit gérer directement la commande, la vente et la distribution de la carte. Dans ce cas, le comité recevra la part financière et une prime de vente.
- Soit faire gérer la commande, la vente et la distribution de la carte par le Centre d'information de la Fédération ; dans ce cas, le comité ne recevra que la part financière lui revenant.

CES TROIS ÉTAPES : COMMANDE, VENTE ET DISTRIBUTION, SONT INDISSOCIABLES.

▼ La part financière et la prime de vente :

La répartition des ressources de la vente des Randocartes® favorise le partage des ressources de la vente des cartes, entre tous les niveaux de la Fédération.

1) Quelle que soit la structure (comité ou national) qui vendra une Randocarte®, le comité départemental, le comité régional et le national seront systématiquement rétribués par une part financière propre. Ce système est proche de celui de la gestion des licences.

2) De plus, une prime de vente sera attribuée au comité qui prendra en charge la vente de Randocartes®.

Répartition financière des ressources de la vente d'une Randocarte®

	Randocarte®			
	Individuelle		Familiale	
	IRA	IMPN (formule Sport +)	FRA	FMPN (formule Sport +)
Tarif global	35,00 €	47,00 €	68,00 €	92,00 €
Frais de gestion *	2,00 €	2,00 €	4,00 €	4,00 €
Part assurance	2,60 €	13,00 €	5,10 €	25,60 €
Part départementale	3,00 €	3,00 €	8,00 €	8,00 €
Part régionale	1,00 €	1,00 €	2,00 €	2,00 €
Part nationale	11,90 €	13,50 €	25,90 €	29,40 €
Abonnement Passion Rando	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Prime de vente **	8,50 €	8,50 €	17,00 €	17,00 €

* charges de production d'une Randocarte®, gestion administrative et financière, documentation, promotion

** La prime de vente est attribuée au Comité qui a vendu, régionale et nationale

Exemples :

Si une Randocarte® individuelle est vendue par le comité départemental, il encaissera 11,50 € (part financière de 3 € + prime de vente de 8,50 €), son comité régional touchera 1 € (part financière).

Si une Randocarte® individuelle est vendue par le national, 3 € seront versés au comité départemental (part financière), 1 € au comité régional (part financière).

▼ La gestion de la commande, de la vente et de la distribution par votre comité

Pour vendre des Randocartes®, votre comité doit s'engager à en assurer :

- La saisie sur la rubrique « Gestion fédérale » accessible sur <https://gestion.ffrandonnee.fr>,
- Le règlement à la Fédération par la procédure de prélèvement automatique,
- Et la distribution à leurs titulaires. En contrepartie, votre comité garde une part financière du produit de la vente de la carte et bénéficie d'une prime de vente.

La procédure

1. Commandez des documents promotionnels et des lettres-cartes vierges à la Fédération grâce au bon de commande (**annexe 1**) ou adressez un mail à association@ffrandonnee.fr
2. Faire remplir au demandeur le bulletin de souscription.
3. Encaisser le règlement de la Randocarte®.
4. Saisir la demande d'adhésion sur <https://gestion.ffrandonnee.fr> :
 - Rubrique Adhérents/Randocartes®

Merci de vous référer au guide utilisateur téléchargeable sur le site « Gestion fédérale » concernant les procédures de saisie et d'impression.

5. Adresser au titulaire de la Randocarte® son titre d'adhésion.

▼ Le règlement des Randocartes® :

Cf. au chapitre 2 Créditer son compte Vie fédérale.

EN CAS DE PROBLÈME

- Le Service aux Adhérents de la Fédération est à votre disposition :
 - Par téléphone : 01 44 89 93 66
 - Par e-mail : association@ffrandonnee.fr



▼ La gestion de la commande par le national

Si votre structure ne souhaite pas gérer la vente des Randocartes®, elle peut malgré tout en assurer la promotion. Les bulletins de souscription à la Randocarte® seront adressés directement par le souscripteur au - Centre d'information - 64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris, accompagnés du règlement au tarif de vente grand public. Le Centre d'information gèrera la commande, la vente et la distribution à son titulaire.

Le comité départemental et le comité régional, auxquels se rattacheront l'adresse postale du titulaire, recevront sur leur compte par virement (hors du virement hebdomadaire des parts financières liées aux licences) la part financière leur revenant (cf. tableau répartition financière des ressources de la vente de la Randocarte®).

Renseignements: Centre d'information
Tél. 01 44 89 93 90 - Courriel: info@frandonnee.fr

▼ Information des titulaires de Randocartes®

- La fidélisation des titulaires de Randocartes®

Les titulaires de Randocartes® sont des adhérents de la Fédération. A ce titre, il est important de les faire bénéficier des mêmes avantages que les licenciés associatifs, notamment en matière d'information. Pour ce faire, il est nécessaire qu'ils renseignent leur courriel lors de la souscription de leur Randocarte®.

Votre comité doit leur envoyer son journal interne, son calendrier de manifestations et randonnées ouvertes au grand public... et toute autre information pouvant les intéresser et donc valoriser leur adhésion à la Fédération (notamment un document justifiant localement de l'utilisation de leur cotisation).

- Le fichier des titulaires de Randocartes®

Pour faciliter cette fidélisation et cet envoi d'information, la Fédération donne à chaque comité l'accès au fichier des titulaires de Randocartes® habitant dans leur département ou région quel que soit le vendeur. Reportez-vous au Guide utilisateurs spécial comités, téléchargeable sur la base documentaire fédérale, pour les procédures d'extraction du fichier.

- La relance

Chaque comité pourra relancer, grâce à ce fichier, l'ensemble des titulaires de Randocartes® habitant dans son département ou sa région afin de les inciter à renouveler leur adhésion à la Fédération. Si votre comité ne peut s'en charger, il vous suffira d'indiquer au Service aux adhérents de la Fédération que le comité souhaite lui déléguer la relance des titulaires de Randocartes®.

Pour toute information complémentaire:
Service aux adhérents
Tél. 01 44 89 93 66 - Courriel: association@frandonnee.fr

LES MANIFESTATIONS SPÉCIALES

L'accueil d'un public non adhérent à l'association: les randonneurs à l'essai, l'accueil ponctuel de touristes... (qui relevait des forfaits manifestations exceptionnelles et accueil), est couvert par le contrat fédéral d'assurance aussi bien vis-à-vis de la responsabilité du comité ou du club que de celle du pratiquant. Lorsqu'une association ou un comité organise une manifestation où elle souhaite accueillir des non-licenciés, elle est assurée en responsabilité civile par le contrat

fédéral d'assurance. Les participants non licenciés sont également couverts en responsabilité civile et dommages corporels, tout comme les bénévoles non licenciés qui participent pour le compte de l'association à l'organisation de la manifestation. En revanche, elle doit rester exceptionnelle c'est-à-dire ne pas être considérée comme relevant de l'activité régulière de l'association.

6• Les cartes de balisage

(procédure réservée aux comités départementaux)

Pour toute information concernant le balisage et la collecte de données dans le cadre du programme numérique fédéral, merci de vous reporter à la brochure Assurances.

▼ La carte de «Balisage-Collecteur officiel»

Depuis la saison sportive 2013-2014, cette carte constitue un titre pouvant constituer deux fonctions distinctes au sein de la Fédération:

- Le baliseur officiel
- Le collecteur

▼ Le balisage officiel individuel et la collecte de données dans le cadre du programme numérique fédéral

- Obligatoire:

Atribuer une carte de «Balisage-collecteur officiel» par baliseur et/ou par collecteur individuel.

- Facultatif:

Commander une licence de type IRA avec un abonnement à Passion Rando au tarif d'une licence de type IS pour le baliseur et pour le collecteur, si ce dernier est un baliseur. Dans le cas contraire, le collecteur doit être un licencié.

- Possibilité:

Étendez la garantie Responsabilité civile et Accidents corporels de la licence IRA du baliseur ou du collecteur aux Multisports Pleine Nature. Si la commande est effectuée par le comité départemental, l'assurance Responsabilité civile et Accidents corporels est offerte; ainsi, le baliseur ou le collecteur bénéficie d'une licence IRA pour le tarif d'une IS. Si le baliseur souhaite bénéficier d'une assurance Multisports de Pleine Nature, il bénéficiera d'un tarif préférentiel (coût licence IMPN - coût assurance IRA).

▼ La commande

Attention: Le comité départemental doit renouveler la carte «Balisage - Collecteur officiel» à tous ses baliseurs ou collecteurs officiels au plus tard le 1er janvier pour qu'ils bénéficient du contrat d'assurances.

Vous devez dorénavant imprimer au niveau de votre comité les cartes «Balisage - Collecteur officiel» à l'aide des exemplaires vierges fournis par la Fédération.

Les supports vierges de lettres - cartes «Balisage - Collecteur officiel» sont disponibles tout au long de l'année sur commande par e-mail à: association@frandonnee.fr ou en utilisant le bon de commande en **annexe 1**.

EN CAS DE PROBLÈME

- Le Service aux Adhérents du siège de la Fédération est à votre disposition: - Par téléphone: 01 44 89 93 66 - Par e-mail: association@frandonnee.fr

▼ Le balisage associatif et les opérations collectives de débroussaillage

Depuis la saison sportive 2014/2015, les commandes de balisage associatif et d'opérations collectives de débroussaillage sont informatisées. Le comité peut souscrire directement pour le compte de ses associations une garantie d'assurance pour ce type de missions. Il adresse au club une attestation d'assurance certifiant que ce dernier est bien assuré pour ces opérations.

Tarifs:

Pour le balisage associatif: 4,30€ par tranche de 20 km

Pour les opérations collectives de débroussaillage:

21€ par jour /ou par week-end

7• Abonnements à Passion Rando

Passion Rando, le magazine de la randonnée grandeur nature, disponible en kiosque et sur abonnement

UN MAGAZINE DE DÉCOUVERTE...

- ...pour le plaisir de ses lecteurs

Passion Rando apporte aux amoureux de randonnée toutes les pistes de découverte des régions en France et à l'étranger.

- Le Portfolio vous invite à découvrir des destinations surprenantes à travers l'objectif d'un photographe.

- Avec Grande Randonnée, Rando Découverte, Rando coup de cœur et Rando Globe, 34 pages vous proposent des idées de rando pour tous les niveaux, avec des témoignages, conseils, et bonnes adresses pour préparer son périple.

- ...pour randonner «autrement»

La rubrique Nature de Passion Rando, vous invite à mieux connaître et comprendre la nature qui vous entoure. La rubrique Histoire vous met dans les pas des colporteurs, pèlerins, soldats... qui ont parcouru ces chemins il y a quelques décennies voire siècles...

Volcanologie, gastronomie, patrimoine bâti, ...prenez le temps de découvrir les richesses méconnues d'un territoire avec les Randos thématiques: une immersion originale dans un département ou une région.

UN MAGAZINE PRATIQUE D'INFORMATIONS...

- ...au service de ses lecteurs

Actus, livres médias... restez informés des dernières actualités et événements liés à la randonnée.

- ... pour les randonneurs passionnés et équipés

Le Guide du Randonneur propose 8 pages de conseils et astuces, les nouveautés et tendances de la mode outdoor... Tout ce qu'un randonneur doit savoir pour pouvoir partir à l'aventure en toute sérénité.

▼ L'abonnement à Passion Rando

- À qui s'adresse l'abonnement ?

L'abonnement s'adresse:

- aux adhérents titulaires d'une licence, d'une carte de «Balisage - Collecteur officiel». Ils bénéficient d'un tarif préférentiel d'abonnement;
- aux titulaires d'une Randocarte® qui, eux, bénéficient gratuitement de 4 numéros;
- au public public rencontré lors de salons, manifestations et portes ouvertes...;
- aux partenaires des comités: nous invitons les Comités à abonner leurs partenaires afin de leur faire découvrir le premier magazine de randonnées en France

▼ Comment recevoir Passion Rando

Afin de faire bénéficier à vos adhérents du magazine, il vous est recommandé de leur faire souscrire l'abonnement simultanément à leur licence (réservé aux clubs), carte de baliseur - collecteur officiel (réservé aux comités départementaux).

▼ La gestion des abonnements par votre structure

- Souscription à l'abonnement Passion Rando

a) soit simultanément à la souscription de l'adhésion:

- Cette procédure de gestion est la plus simple à gérer, donc à privilégier: - Après du club lors de la souscription de licence.

- Après du comité lors de leur souscription de carte de baliseur/collecteur officiel.

b) soit à n'importe quel moment dans l'année, pour les licenciés:

- Par l'adhérent lui-même en nous adressant un bordereau de souscription au magazine ou en souscrivant directement en ligne sur www.frandonnee.fr, rubrique «Boutique», «Passion Rando Magazine».

- Par l'association, en nous adressant:

- soit un courrier à: **Fédération Française - Service aux Adhérents - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris**

- soit un courriel à: **association@frandonnee.fr** en nous précisant le numéro du licencié qui souhaite souscrire l'abonnement.



Passion Rando est un trimestriel, avec 4 numéros: septembre, décembre, mars et juin

⚠ ATTENTION

- Intégrer cette offre promotionnelle dans les bordereaux de renouvellement de cotisation proposés à vos licenciés;
- commander simultanément l'abonnement avec vos titres d'adhésion pour pouvoir recevoir Passion Rando le plus rapidement.

Enfin, nous vous rappelons que l'abonnement ne démarre qu'au jour d'enregistrement de votre souscription.

▼ Procédure

Les procédures de commande sont incluses aux procédures de commande des licences. Randocartes®, cartes de baliseur/collecteur officiel.

RENSEIGNEMENTS:

Pour toute question concernant l'évolution de Passion Rando et son contenu, contacter le service communication de la Fédération:
Par e-mail à: passion.rando@frandonnee.fr

Pour toute question concernant la gestion électronique des abonnements à Passion Rando, contacter le Service aux Adhérents de la Fédération:
Par tél: 01 44 89 93 66

Par e-mail à: association@frandonnee.fr

3

LES SERVICES EN LIGNE DE L'ESPACE «ADHÉSION»

- 1• La rubrique « Gestion fédérale » 22
- 2• Le catalogue des activités des clubs 23
- 3• La base documentaire « fédérale » 23





1• La rubrique « Gestion fédérale »

On accède à cet espace grâce aux codes personnels délivrés à chaque adhérent (comités, associations, licenciés, titulaires de Randocarte®, baliseurs/collecteurs officiels) de la manière suivante :

- ▶ Entrez votre identifiant et votre code d'accès personnel

Sur cet espace, vous pourrez donc consulter toutes les informations vous concernant.

Cet espace est ouvert aux :

- 1) Comités départementaux et régionaux

Vos codes d'accès sont rappelés chaque année lors de l'envoi du début de saison.

Droits d'accès à :

- ▶ La base de données fédérale

Accès au téléchargement du fichier des licenciés ou des associations de votre territoire ; accès aux synthèses régionales, départementales, mais aussi aux informations détaillées par associations, licenciés et titulaires de Randocartes®.

Pour accompagner les adhérents qui n'utilisent pas l'espace «Adhésion» sur Internet, vous pouvez modifier leurs noms, prénoms, date de naissance, adresses, télécharger une attestation (adhésion, assurance, licence, Randocarte®).

▶ La gestion

Enregistrement des cartes de baliseurs/collecteurs officiels et possibilité d'y attacher une licence (préciser le numéro d'association) ; saisie des demandes de Randocarte®, possibilité d'impression des licences de vos clubs.

2) Clubs affiliés

Les codes d'accès (gestion et consultation) ne sont délivrés qu'au président et à la personne indiquée dans l'adresse d'expédition des licences lors de l'affiliation, et lors de l'envoi du début de saison (fin août).

Droits d'accès à :

- ▶ La base de données fédérale

(codes de gestion et consultation)

- Consultation des statistiques, liste de licenciés ;
- Téléchargement de documents (attestations et documents officiels...)

▶ La gestion (code de gestion)

- La gestion des licences (commandes et impression)
- Abonnements à Passion Pando.
- Modifications (code de gestion) : coordonnées du club et des adhérents.
- La gestion des séjours et voyages dans le cadre de l'immatriculation touristique.

3) Individus

▶ Licenciés

▶ Titulaires de Randocarte®

Pour les licenciés et titulaires de Randocartes®, à l'aide du code personnalisé :

- Accès aux informations fédérales et possibilité de modification de coordonnées, impression d'attestation d'adhésions et assurances.
- Possibilité de déclaration de sinistre en ligne.

2• Le catalogue des activités des clubs

Depuis 2009, la Fédération recense l'offre d'activités et de services de ses clubs afin :

- D'en assurer une meilleure promotion et valorisation auprès du public randonneurs, notamment sur le site internet de la Fédération ; les besoins du futur adhérent en terme de type, durée, niveau, jour... de pratique sont automatiquement mis en lien avec les clubs proches de chez lui.

- De mieux les connaître, les analyser et de développer des dispositifs adaptés en faveur du développement de la pratique et des pratiquants.

La Fédération a donc créé un outil permettant :

- de recenser les données concernant les activités des clubs,
- de faire bénéficier le grand public d'un nouveau service en ligne pour choisir le club le plus à même de répondre à ses attentes. Ce service est accessible depuis le site FFRandonnée www.ffrandonnee.fr, rubrique «Nous rejoindre»

> Recherche avancée

- de permettre aux clubs et comités d'accéder facilement au recueil de l'ensemble des données les concernant les comités peuvent télécharger le fichier de l'ensemble des fiches d'activités de leurs clubs adhérents.

Pour ce faire se rendre sur <https://gestion.ffrandonnee.fr> (rubrique Extractions> Fiches d'activités)

3• La Base Documentaire Fédérale

Dans cet espace, vous pourrez consulter des documents relatifs aux différents services de notre Fédération, les comptes rendus des assemblées générales...

Cet espace est ouvert aux responsables associatifs des clubs et comités de la Fédération.

▶ **Procédure de renseignement et de mise à jour de la fiche**
Chaque club doit remplir sa fiche «Informations sur les activités du club», rassemblant des renseignements sur son fonctionnement et son offre. Y figurent des critères à remplir ou à cocher (exemples : coût moyen de l'adhésion individuelle, tarif des sorties, jour des permanences, type de public, type de randonnée, jour de sortie...).

⚠ ATTENTION

Attention : remplir ou mettre à jour annuellement la fiche devient obligatoire pour avoir accès au module règlement de la cotisation et souscription de licence.

• Renseignant et mise à jour par internet

Cette fiche apparaît lors du règlement de la cotisation du club, puis peut être complétée ou mise à jour à n'importe quel moment en cliquant sur l'onglet «fiche d'information sur les activités du club» dans la rubrique «Structure» / «ma structure», onglet «Activités».

<https://gestion.ffrandonnee.fr>

- Identifiant, mot de passe

• Renseignant et mise à jour par support papier

Cette fiche se trouve à l'annexe 3 de cette brochure. Elle est également accessible en téléchargement sur la base documentaire. Après l'avoir renseignée, merci de l'envoyer au siège de la Fédération. **Fédération Française de la Randonnée Pédestre - Service aux Adhérents - 64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris.**



4

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

RAPPEL DES COORDONNÉES UTILES

Fédération Française de la Randonnée Pédestre
Service aux Adhérents,
64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
Tél. 01 44 89 93 66
E-mail: association@ffrandonnee.fr
ou votre comité départemental.



1• J'ai perdu mes codes d'accès à l'espace «Gestion Fédérale»

▼ Je suis licencié

J'adresse ma demande auprès du Service aux Adhérents de la Fédération par courrier ou par mail en précisant mon numéro d'adhérent.

▼ Je suis dirigeant

J'adresse ma demande auprès du Service aux Adhérents de la Fédération par mail ou par courrier. Les codes d'accès sont transmis part courrier ou par mail au président ou responsable de l'association.

2• Je n'ai pas accès à Internet et je souhaite disposer d'un document, d'une attestation, effectuer une commande ou modifier mon titre d'adhésion.

Je privilégie le contact de proximité :

Licencié > Association
Association > comité départemental
Comité départemental > Service aux Adhérents de la Fédération

3• Je souhaite modifier une adresse

▼ Je suis licencié

Je peux effectuer cette modification à partir de mes codes d'accès personnels indiqués sur mon support de licence (je conserve précieusement ces codes).

N.B. : LES CLUBS SONT CHARGÉS DE PRÉVENIR LES LICENCIÉS DE CONSERVER CE SUPPORT

▼ Je suis dirigeant d'association

Je peux modifier les adresses des licenciés. Je me connecte avec les codes de gestion de l'association et je peux effectuer la plupart des modifications suivantes :

- Coordonnées de l'association
- Coordonnées des adhérents (licenciés).

- S'il y a erreur dans la saisie d'un nom, d'un prénom, d'une date de naissance ou du sexe, j'adresse une demande de modification écrite (par mail ou courrier) soit directement au comité soit au Service aux Adhérents de la Fédération.

▼ Je suis dirigeant d'un comité régional ou départemental

Je me connecte avec mes codes de gestion et je peux modifier :

- Les coordonnées du comité,
- La liste des administrateurs et responsables du comité
- Les coordonnées de mes associations et des licenciés de

- mon territoire mais aussi leur nom, prénom et date de naissance
- Je peux imprimer des licences pour les clubs de mon territoire.
 - Je peux extraire le listing de mes licenciés, de mes clubs, etc.

4• Je souhaite demander une extension d'assurance en cours d'année pour un licencié de mon association

Je fais la demande directement auprès du Service aux Adhérents (par courrier ou par mail).

5• Je suis licencié, je change de nom

J'adresse une demande de modification écrite accompagnée de la photocopie de ma licence (par mail ou courrier) directement au comité et en dernier recours au Service aux Adhérents.

6• Je suis dirigeant, je souhaite annuler une licence attachée à mon association

J'adresse une demande au Service aux adhérents par mail ou par courrier postal.

7• Une licence est égarée ou abîmée

- Avec les codes d'accès personnels (au dos du support de la licence si je l'ai conservé) je peux télécharger puis imprimer une attestation de licence valable pour l'année en cours.
- J'ai égaré mes codes d'accès attachés à mon numéro de licence, je demande à mon association d'éditer une attestation ou je demande mes identifiants à association@frandonnee.fr et j'imprime moi-même mon attestation de licence.
- Je demande à mon association d'imprimer à nouveau ma licence, si celle-ci a souscrit à l'option «impression des licences».

8• Je suis dirigeant et souhaite une facture

La Fédération ne délivre pas de facture.

Je télécharge et imprime le justificatif comptable de la période souhaitée, grâce à mes codes. Il constitue un reçu comptable pour la trésorerie de la structure.
Pour ce faire, se rendre sur: <https://gestion.frandonnee.fr>, rubrique «structure/ma structure», onglet «justificatif»

9• Je suis dirigeant d'un club et souhaite faciliter la gestion de mes licences

Je peux demander l'option «impression des licences» permettant de saisir et d'imprimer les licences afin de les délivrer rapidement à mes licenciés. Cette option peut être mise en place à tout moment au cours de la saison. Je peux demander à mettre en place le prélèvement automatique. J'utilise le formulaire Mandat de prélèvement SEPA en **annexe 6** que je renseigne et retourne par courrier directement au Handirect Services en joignant un RIB. Je peux ainsi régler la cotisation annuelle, renseigner ma fiche d'activités des clubs, actualiser les données des membres du bureau, saisir mes licences, abonnements à Passion Rando. En procédant ainsi, je n'ai pas besoin d'avoir recours au service+, qui est un service payant pour tous les clubs qui sollicitent Handirect Services pour la saisie des licences, des chèques et l'impression des licences. Le coût de cette prestation pour la saison sportive 2016/2017 est de :

- Club < 30 adhérents = 12 euros/saison
- Club > = 30 adhérents = 20 euros/saison

Ce montant devra être versé au démarrage de la saison (le nombre de licenciés pour votre club pris en référence sera celui de fin août 2016).

10• Le système informatique refuse l'enregistrement d'une licence

Je vérifie :

- que la cotisation de l'association est réglée,
- que j'ai bien renseigné ma fiche d'activités des clubs,
- que mon compte est suffisamment alimenté (pour les associations n'ayant pas souscrit au prélèvement automatique),
- que le compte bancaire de mon association n'ait pas fait l'objet d'un rejet de prélèvement ou de chèque,
- s'il s'agit d'une demande de licence pour un enfant, celui-ci doit avoir moins de 25 ans (on ne peut rattaché à une licence familiale qu'une seule personne adulte de plus de 25 ans, excepté pour un adulte sous tutelle ou curatelle)
- que la licence n'a pas déjà été délivrée (par une autre association).

11• Je suis licencié, je n'ai pas reçu le(s) dernier(s) numéro(s) de Passion Rando :

- Je vérifie l'adresse saisie sur ma licence et la modifie si nécessaire (cf. question 3).
- Je vérifie auprès de mon association la date d'enregistrement de mon abonnement. En effet, l'abonnement a pu être enregistré entre deux parutions (parutions début janvier, mi mars, mi juin, et fin septembre).
- Je contacte le Service aux adhérents: association@frandonnee.fr

12• Je suis responsable adhésion et un licencié a changé de numéro de licence

Je vérifie, à la lettre ou chiffre près, que la licence mentionne le même nom, le même prénom et la même date de naissance. Si cela n'est pas le cas, j'applique la procédure d'erreur de saisie et demande l'annulation de la licence émise auprès du Service aux Adhérents (par mail ou courrier).

13• Le licencié est reconnu comme Animateur 1er niveau, Animateur 2ème niveau, Animateur Marche nordique, Animateur Rando Santé, Animateur Marche aquatique côtière, Animateur montagne, mais cette mention n'apparaît pas sur sa licence

Transmettre la copie de son livret de formation et de sa licence en cours de validité auprès du Service Formation de la Fédération.

Fédération Française de la Randonnée Pédestre Service formation 64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris formation@frandonnee.fr

14• Un bénévole a validé un stage de baliseur, comment devient-il officiellement baliseur ?

Il ne s'agit pas d'une qualification mais d'une autorisation délivrée par le comité départemental - et plus particulièrement la Commission Sentiers et Itinéraires - pour garantir l'activité de balisage d'un bénévole. La carte de baliseur/collecteur officiel est une assurance individuelle pour l'activité de balisage.

15• Quelle est la durée de validité de la licence et de l'assurance qui lui est rattachée ?

La licence, est valable 12 mois, à partir du 1er septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante. Les garanties d'assurance qui y sont rattachées sont valables pour une durée indivisible de 16 mois maximum, à partir du 1er septembre jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. La Randocarte est valable un an.

16• Je suis un dirigeant d'association, combien de temps dois-je conserver les certificats médicaux ?

Eu égard au règlement médical fédéral et la loi sur le sport, il est recommandé de conserver les certificats médicaux trois ans pour les personnes âgées de moins de 70 ans. Pour les personnes de 70 ans et plus, ceux qui pratiquent en compétition du RandoChallenge, la marche aquatique côtière/le Longe côte, la Rando santé en club labellisé, leur certificat médical doit être conservé un an.

17• Quelle est la responsabilité du dirigeant d'une association ?

La Fédération a édicté des Règles et des recommandations techniques et de sécurité pour l'organisation, l'encadrement et la pratique des activités de marche et de randonnée pédestre. Nous vous invitons à le consulter. Ce document est téléchargeable sur le site Internet/base documentaire fédérale.

18• Quelles qualifications pour être accompagnateur professionnel de randonnée ?

Conformément à l'article L 212-1 du code du sport, l'enseignement, l'animation ou l'encadrement contre rémunération d'une activité

physique ou sportive nécessite la possession d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification, garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée, et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toutefois, l'activité randonnée pédestre est considérée par le Ministère chargé des sports, comme une activité physique et sportive uniquement en moyenne montagne et montagne, où, pour encadrer contre rémunération, il faut détenir un des 4 diplômes suivants délivrés par l'État : accompagnateur en moyenne montagne, aspirant guide ou guide de haute-montagne, d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAT) avec le support technique randonnée pédestre.

Même si au regard de la réglementation sportive, une qualification professionnelle n'est pas obligatoire pour animer des randonnées contre rémunération hors des zones de montagne, plusieurs diplômes ou certificats de qualification professionnels garantissent la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers en randonnée pédestre. Il s'agit en autres, du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) option activités de la randonnée, et du certificat de qualification professionnelle, activité de loisir sportif, option activité de randonnée de proximité et d'orientation (CQP ALS option APPO). Les qualifications fédérales qui attestent également de compétences en matière de randonnée, ne sont pas des diplômes professionnels.

Qu'en est-il du brevet fédéral d'animateur de randonnée délivré par la FFRandonnée ?

Il est destiné aux amateurs bénévoles des associations de randonneurs affiliés à la FFRandonnée. Il ne permet pas une activité rémunérée. Cependant, la FFRandonnée a conclu une convention avec la FFEPM (Fédération du sport pour tous) qui permet à ses animateurs brevetés et expérimentés (plus de 3 ans de pratique) d'obtenir un Certificat de Qualification professionnelle Activité de Loisir Sportif option Activités de Randonnée de Proximité et d'Orientation (CQP ALS APPO) par la voie de la VAE (Validation des acquis de l'expérience) mise en place par la FFEPM. **Pour plus d'informations : <http://www.sports.gouv.fr>** et du mémento fédéral : Pratique, encadrement, sécurité.

19- Quel barème doit-on appliquer pendant le covoiturage ?

- En matière de covoiturage, il existe un barème fiscal relatif aux frais kilométriques que vous trouverez sur le site du ministère de l'Économie et des Finances. Il n'est pas obligatoire, vous pouvez appliquer un tarif moins important.

- Attention, le propriétaire de la voiture ne reçoit pas une rémunération mais une indemnisation. Il n'est donc pas payé comme chauffeur, mais indemnisé pour les frais qu'il engage (l'usure de la voiture, le carburant...).

- L'association est libre de fixer le barème qu'elle souhaite. Nous vous recommandons cependant de fixer lors d'un bureau ou d'un conseil d'administration un barème qui sera applicable à toutes les sorties de l'association.
- Si l'association dispose d'un règlement intérieur, le tarif fixé peut y être inséré.

20- Quelle précaution prendre lorsqu'une association accueille un mineur ?

Le document « Pratiquer, Encadrer, Organiser des activités de marche et de randonnées pédestres » apportera les informations nécessaires. Consulter les articles suivants :

- II.2.1 - Règles d'encadrement propres à un groupe de mineurs type Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- II.2.2 - Règles d'encadrement propres à la randonnée en milieu scolaire»

Nous vous rappelons que ce document est téléchargeable sur la base documentaire fédérale.

21- Quelle précaution prendre lorsqu'une association accueille des personnes en situation d'handicap ?

Le mémento fédéral « Pratiquer - Encadrer - Organiser des activités de marche et de randonnée pédestre » contiendra les recommandations, règles techniques et sécurité apportera des informations nécessaires.

Consulter l'article suivant :

II.2.3 - Règles d'encadrement propres à un public en situation de handicap (mémento).

Nous vous rappelons que ce document est téléchargeable sur la base documentaire fédérale.

Pour toute question technique, d'encadrement et de sécurité :
pratiques@ffrandonnee.fr

Pour toute information assurance :
contact@grpmds.com

22- Une personne peut-elle quitter le groupe lors d'une randonnée ?

- Si elle quitte momentanément la marche pour assurer des besoins physiologiques, elle doit signaler son absence à l'animateur ou au moins au serre-file.

- Si elle souhaite abandonner la marche (proximité du domicile par exemple ou parce qu'elle est fatiguée), l'animateur ne peut pas toujours la contraindre à rester. S'il n'est pas possible de dissuader le randonneur, l'animateur doit clairement énoncer devant témoins que cette personne randonne sous sa propre responsabilité.

- Cependant, l'animateur doit s'assurer que ce randonneur peut faire demi-tour sans risque. Il ne doit pas laisser partir quelqu'un qui vient d'avoir un malaise par exemple ou sans carte si l'itinéraire n'est pas évident. Il ne doit pas laisser une personne partir seule si elle risque un danger. Il faut alors décider que l'ensemble du groupe fasse demi-tour.

23- Marcher à droite ou marcher à gauche ?

Consulter le document « Pratiquer, Encadrer, Organiser des activités de marche et de randonnées pédestres » téléchargeable sur l'Espace fédéral/ base documentaire.

Pour toute question d'assurance, contactez la Mutuelle des sportifs :

contact@grpmds.com

Tel: 01 53 04 86 16 / 01 53 04 86 86

Mutuelle des Sportifs

2-4, rue Louis David

75782 Paris cedex 16



TopoGuides® 260 TITRES partout en France

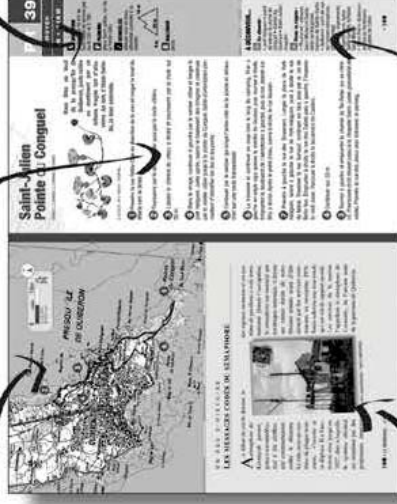
DÉCOUVREZ LE GUIDE DE VOS PROCHAINES RANDOS



Tracé de l'itinéraire
sur fond de carte IGN

Parcours

Infos pratiques



Informations touristiques

Sites à découvrir

Une mise en page adaptée pour chaque type de pratique.
Un outil idéal pour faire de la randonnée un plaisir en toute sécurité.

DISPONIBLES
EN LIBRAIRIE ET EN LIGNE
SUR WWW.FFRANDONNEE.FR

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

5

ANNEXES (TOUTES CES ANNEXES SONT TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE FÉDÉRAL : WWW.FFRANDONNEE.FR /BASE DOCUMENTAIRE)

1• Bon de commande de supports Campagne Adhésion ...	32
2• Fiche de renseignements (réservée aux associations)	33-34
3• Fiche d'information sur les activités du club	35-36
4• Bordereaux de demande de licences et d'abonnements à Passion Rando	37
5• Bordereau de règlement de licences et d'abonnements à Passion Rando	38
6• Prélèvement automatique	39

(Document à l'attention des associations fédérées,
des comités départementaux et régionaux)



À retourner à :
Fédération Française de la Randonnée Pédestre - Service aux adhérents
64, rue du Dessous des Berges - 75013 Paris ou par mail à associations@frandonnee.fr

1 - COMMANDE	Quantité
Licence Lettre - carte d'adhésion (réf. : FFR 635)	
Randocarte® Lettre-carte d'adhésion (réf. : FFR 636)	
Baliseur/Collecteur Officiel Lettre - carte d'adhésion (réf. : FFR 637)	
Bulletin d'adhésion à la Randocarte® (Réf. : FFR 640)	
Document promotion licence et abonnement Passion Rando (réf. : FFR 641)	
Guide Assurances (réf. : FFR 638)	
Guide gestion de la Vie fédérale (réf. : FFR 639)	
Dossier d'adhésion à la Fédération (réservé aux Comités)	

2 - LIVRAISON

Comité départemental : _____
Comité régional : _____
Club : _____
N° de Club : _____
Adresse de livraison : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____

À RENSEIGNER impérativement lors de la saisie des licences
À METTRE À JOUR :
• **sur internet** : <https://gestion.frandonnee.fr>
• **par courrier** à : **Fédération Française de Randonnée Pédestre - Service aux adhérents 64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris**

N° de département : _____ N° d'affiliation : _____

Nom de l'association

Coordonnées du siège
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Portable : _____
E-mail : _____
Site Internet : _____

Coordonnées du Président

N° de licence : _____

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Coordonnées du Responsable adhésion

N° de licence : _____

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Coordonnées du Responsable grand public

Ces coordonnées seront celles qui figureront pour votre club sur le site Internet et sur la liste distribuée au grand public au Centre d'information de la Fédération.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Portable : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail : _____

Coordonnées d'expédition des licences

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Portable : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail : _____

☐ L'association souscrit au contrat fédéral d'assurance et s'engage à délivrer une licence avec assurance à tous ses membres randonneurs (cf. brochure **Assurances**).

☐ L'association ne souscrit pas au contrat fédéral d'assurance et s'engage à envoyer une attestation d'assurance en Responsabilité civile à son Comité départemental (cf. brochure **Assurances**).

☐ Je ne désire pas que l'association apparaisse sur le site Internet de la FFRandonnée et sur les listes départementales distribuées au grand public. Je souhaite qu'aucune promotion de mon association ne soit faite par la Fédération et ses Comités auprès du grand public.

FICHE D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS DE VOTRE CLUB

Cette fiche est à remplir et à mettre à jour directement en ligne sur le site de gestion de la vie fédérale <https://gestion.ffrandonnee.fr>, onglet activités sur la page de votre structure, ou à retourner par courrier à :

FFRandonnée - Service Adhérent - 64 rue du dessous des berges - 75013 Paris

Attention : remplir ou mettre à jour annuellement la fiche devient obligatoire pour avoir accès au module règlement de la cotisation et souscription de licence

Les renseignements recueillis grâce à ce questionnaire permettent :

- une meilleure orientation des pratiquants à la recherche d'un club vers la structure répondant le mieux à leurs besoins (niveau de pratique, jour de sortie, type de pratique...) grâce au moteur de recherche mis en place sur le site Internet <http://www.ffrandonnee.fr/clubs-et-comites/clubs/clubs-recherche2.aspx>

- l'alimentation de l'étude sur la typologie des clubs pour une meilleure connaissance des clubs adhérents, de leur fonctionnement, de la diversité de l'offre de pratique et des publics accueillis;
Les informations fournies ne sont donc pas toutes transmises au grand public.

Votre club ne recrute peut-être pas de nouveaux adhérents ou seulement dans le respect de critères précis (exemple : les Comités d'Entreprise) ; un item en fin de questionnaire vous permettra de nous l'indiquer
Si votre club est une section au sein d'une association proposant d'autres activités, merci de remplir ce questionnaire au titre de votre section.

Attention, **il est indispensable de vous identifier en renseignant le numéro d'affiliation et nom de votre club pour une prise en compte de vos données.**

Numéro d'affiliation : _____

Nom de votre Club : _____

1. Votre club est : ☐ un club de randonnée ☐ ou une section randonnée au sein d'un club multi activités
2. Le coût standard de l'adhésion à votre club est de _____ euros par an (tarif standard individuel comprenant le prix de la licence)
3. Lors de son inscription à votre club, le randonneur doit obligatoirement régler :
☐ la cotisation au club ☐ la licence de la FFRandonnée ☐ l'abonnement au magazine Passion Rando
☐ l'assurance : ☐ Responsabilité civile ☐ Accident corporel ☐ multi loisir de nature
4. Votre club propose des tarifs spécifiques
☐ ou pour ☐ les couples ☐ les familles ☐ les parents isolés ☐ les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ☐ les moins de 18 ans ☐ les étudiants ☐ les séniors (plus de 60 ans)
☐ autres : _____ ☐ non

5. Vos sorties randonnée sont en général
☐ gratuites ☐ payantes : ☐ de 1 à 3 euros, ☐ de 4 à 8 euros, ☐ plus de 8 euros

6. Votre club tient une permanence ☐ non ☐ oui :

☐ Dans un local	☐ téléphonique
Adresse	Numéro :
Ville	
☐ lundi	☐ lundi
☐ mardi	☐ mardi
☐ mercredi	☐ mercredi
☐ jeudi	☐ jeudi
☐ vendredi	☐ vendredi
☐ samedi	☐ samedi
☐ dimanche	☐ dimanche

7. Votre club est-il agréé ?
☐ Jeunesse et Sport ☐ Autre : _____

8. Quels sont les ressources financières du club :
☐ cotisation des adhérents
☐ Subventions de partenaires publics : ☐ du Centre National de Développement du Sport (CNDS) ☐ de votre Commune ☐ de votre Intercommunalité ☐ de votre Conseil général ☐ autres : _____
☐ Partenaires privés
☐ Organisation de prestation d'encadrement de randonnées
☐ Organisation de manifestation ouverte au grand public
☐ Organisation de séjours et de voyages
☐ Animations diverses extra sportives (foto...) ☐ autres : _____

9. Votre club fait-il appel à du personnel rémunéré ?
☐ Salarié du club ☐ Salarié du comité ☐ Accompagnateur en montagne ☐ Guide de haute montagne
☐ Autres : _____

10. Le club compte :
☐ Des animateurs sans qualification, nombre _____
☐ Des animateurs 1^{er} niveau (SA1), nombre _____
☐ Des animateurs Brevetés Fédéraux (SA2), nombre : _____
☐ Des animateurs avec une autre formation : _____ nombre : _____
Montage (ex UV Milieu Montagnard) : _____ nombre : _____
Milieu Alpin Enneigé niveau 1 : _____ nombre : _____
Milieu Alpin Enneigé niveau 2 (ex UV Milieu Montagnard Enneigé) : nombre : _____
☐ Des animateurs Marche Nordique, nombre : _____
☐ Des animateurs Rando Santé, nombre : _____
☐ Des animateurs Marche Aqualique Côtière, nombre : _____

11. Le club participe-t-il au financement des formations de ses animateurs ? ☐ oui ☐ non

12. Quels types d'activités propose votre club ?

☐ Randonnée pédestre	☐ autres disciplines sportives	☐ autres activités :
☐ faciles (= promenades, bien-être et santé...)	☐ la marche nordique	☐ balisage et entretien des itinéraires
☐ sportives (= grande randonnée)	☐ la raquette à neige	Nombre de journées balisage par an : _____
☐ thématiques (culture, patrimoine, environnement...)	☐ la marche aqualique côtière (ou longue côte®)	Nombre de baliseurs (hors baliseurs officiels) : _____
☐ organisation de randonnées ouvertes au grand public	☐ la Marche à Allure Audaux	☐ surveillance de la qualité des sentiers (Ecoveille®)
☐ organisation de Randochallenge®	☐ le Géocaching (caches et GPS) ou Randocaching®	Nombre de collecteurs « Numérique » : _____
☐ participation Randochallenge®	☐ la Cami rando (tracté par un chien)	
☐ Autre : _____	☐ Autre : _____	

13. Quel est le type de public accueilli par votre club ?
tous les publics indifféremment
uniquement des publics ciblés - le(s)quel(s) :
☐ mineurs ☐ étudiants (18 à 25 ans) ☐ actifs (26 à 60 ans) ☐ Retraités ☐ familles
☐ promeneurs ☐ sportifs ☐ sédentaires, malades chroniques (pathologie stabilisée ou guérie) ou psychologiques, personnes en surpoids ☐ en situation de handicap ☐ Handicapés moteur, visuel, auditif
☐ handicapés mentaux ☐ en situation de grande précarité (prisonniers, sans domicile fixe...)

14. Votre club propose des sorties randonnées le
☐ lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ samedi ☐ dimanche

15. Combien de sorties par mois propose votre club ? _____

16. La durée moyenne des sorties de votre club est de
☐ à 2 heures ☐ une demi-journée ☐ une journée
☐ plusieurs jours : ☐ en itinérance (le lieu d'hébergement change tous les jours)
☐ en éolite (l'hébergement est le même pendant tout le séjour)

17. Les principaux lieux de sorties de votre club sont
☐ la plaine ☐ la moyenne montagne ☐ la montagne ☐ le littoral ☐ la ville

18. Pour se rendre au départ de la randonnée, un adhérent peut utiliser
☐ sa voiture personnelle ☐ le co-voiturage organisé par le club ☐ les transports collectifs publics
☐ les transports collectifs privés (car mis à disposition par le club)

19. Votre club accepte-t-il de nouveaux adhérents ?
☐ oui ☐ non
☐ oui avec des critères spécifiques, lesquels (ex : être salarié de l'entreprise pour un Comité d'Entreprise) _____

Merci de votre collaboration !

Fédération Française de la Marche

Demande de Licence 2016/2017 ET ABONNEMENT A PASSION RANDO

A retourner à HANDBIRECT SERVICES - FFRandonnée
15, rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS

Merci d'écrire lisiblement pour faciliter la lecture et ainsi éviter les erreurs d'enregistrement

N° Club : _____ Création ☐ Renouvellement ☐

Nom club : _____

N° adhérent : _____ (obligatoire pour un renouvellement!)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : ☐ F ☐ M

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____ Courriel : _____

Accepté de recevoir de l'information FFRando : ☐ Oui ☐ Non

Accepté de recevoir de l'information des partenaires FFRando : ☐ Oui ☐ Non

TYPE DE LICENCE : ☐ IS ☐ IR FFSa ☐ FS ☐ FRAMP ☐ IR FRH ☐ ANP ☐ FFA ☐ IMFP ☐ IA ☐ RA ANP ☐ FPA

Abonnement 1 an à Passion Rando : ☐ Oui ☐ Non

Nom	Prénom	Date de Naissance	Sexe

Autres membres du Comité (Nom Prénom) :

Souscription aux journaux hebdomadaires de la Fédération Française de la Marche (à compléter si vous êtes abonné)
☐ 1 an ☐ 2 ans ☐ 3 ans ☐ 4 ans ☐ 5 ans ☐ 6 ans ☐ 7 ans ☐ 8 ans ☐ 9 ans ☐ 10 ans

Je soussigné(e), _____, déclare avoir lu attentivement le règlement de la compétition et accepter ses conditions.
 Je reconnais que je suis responsable de mon comportement pendant la compétition et de mes actes avant, pendant et après celle-ci.

Signature : _____ Date : _____

[illegible]

NOTES:

[illegible]

NOTES:

This image shows a full page of blank, lined paper. It features approximately 20 evenly spaced vertical blue lines running from top to bottom, creating narrow columns. The background is white, and there are no margins, text, or other markings present.

Abonnez vos adhérents !

Pensez à leur proposer
l'abonnement à **Passion Rando**,
le magazine de référence
de la randonnée

+ d'idées rando
+ de photos
+ de conseils
pratiques

4n° par an

6€

seulement*

* réduction de 50% réservée aux licenciés FFRandonnée



Rendez-Vous sur **www.ffrandonnee.fr**
rubrique Passion Rando Magazine !